

**MAIRIE
DE
COUTURE D'ARGENSON
79110**

Tél. 05.49.07.87.22

Fax. 09.82.11.07.94

Nombre de conseillers : 10

Présents : 6

Votants : 4

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le treize Septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Couture d'Argenson, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M Jacques QUINTARD, Maire.

Etaient présents : J. Quintard, J. Daniaud J. Liuzzi, J. Pougnaud, C. Collardeau, J. Douit.

Absents excusés : E. Faignaud, JM. Boireaud, Ph. Thinon, B. Louineau.

Secrétaire de séance : J. Douit.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Convocation du : 8 Septembre 2017

*** BUREAU DE POSTE, BAR ASSOCIATIF, MEDIATHEQUE, BIBLIOTHEQUE ET SALLE ASSOCIATIVE -AVENANT N°3 - LOT 5 MOYNET ALU - MENUISERIES EXTERIEURES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'avenant n°3 de l'entreprise **MOYNET ALU (LOT N°5) concernant des travaux en plus-value** pour le marché du bureau de poste, bar associatif, médiathèque, bibliothèque et salle associative.

Monsieur le Maire demande au conseil leur accord afin de signer **le projet d'avenant n°3 de l'entreprise MOYNET ALU ainsi que le devis d'un montant HT de + 172.06 €** soit un **montant TTC de + 206.47 €**.

Après présentation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de signer le projet d'avenant n°3 de l'entreprise **MOYNET ALU** ainsi que le devis

Pour un montant HT de + 172.06 € soit un **montant TTC de + 206.47 €**.

*** BUREAU DE POSTE, BAR ASSOCIATIF, MEDIATHEQUE, BIBLIOTHEQUE ET SALLE ASSOCIATIVE -AVENANT N°3 - LOT 7 BATI ECO BOIS – CLOISONS PLAFONDS MENUISERIE INTERIEURE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'avenant de l'entreprise **BATI ECO BOIS (LOT N°7) concernant des travaux en moins-value (chassis cloison cuisine)** pour le marché du bureau de poste, bar associatif, médiathèque, bibliothèque et salle associative.

Monsieur le Maire demande au conseil leur accord afin de signer **le projet d'avenant n°3 de l'entreprise BATI ECO BOIS ainsi que le devis d'un montant HT de – 570.30 € soit un montant TTC de 684.36 €.**

Après présentation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de signer Le projet d'avenant n°3 de l'entreprise **BATI ECO BOIS ainsi que le devis** pour un montant HT de – 570.30 €, soit un **montant TTC de – 684.36 €.**

*** RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable établi par le syndicat 4B.

Ce rapport rassemble et présente les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Après délibération, le rapport est approuvé par le Conseil Municipal.

*** VOTE DES SUBVENTIONS – DELIBERATION MODIFICATIVE**

Le conseil municipal a voté les subventions de l'année 2017 lors de la séance du 27 mars 2017.

Le libellé de l'association de l'hôpital de Ruffec n'était pas assez précis d'où cette délibération modificative.

La dite subvention sera donc versée à l'association figurant dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
<i>Hôpital de Ruffec – « Association soutiens en urgence à la vie de l'hôpital du bassin de RUFFEC »</i>	100.00 €
TOTAL	100.0

*** CREATION D'UN OSSUAIRE**

Mr le Maire expose qu'il est nécessaire de prévoir dans le cimetière un ossuaire convenablement aménagé où les restes des personnes qui étaient inhumées dans le terrain commun sont aussitôt ré-inhumés à l'issue du délai de rotation, ainsi que les restes des personnes qui étaient inhumés dans les concessions non renouvelées ou ayant fait l'objet d'une procédure de reprise pour état d'abandon.

Pour cela, les emplacements n° 27 et n° 28 SECTION C, situés dans le cimetière de Couture d'Argenson, sont affectés à perpétuité pour y déposer les restes des personnes exhumées des sépultures faisant retour à la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

* LOGO DE LA COMMUNE

Mr le Maire expose qu'il conviendrait que la commune ait un logo.
Après délibération, le conseil municipal décide d'utiliser le logo qui est déjà présent sur les enveloppes de la poste.



COUTURE D'ARGENSON

* BILAN DU 14 JUILLET

Mr le Maire informe le conseil municipal du bilan du 14 juillet : il y a cette année encore un déficit de – 398.85 € alors que l'année dernière le déficit était de – 314.29 €.

* BILAN DE LA FRAIRIE

Mr le Maire informe le conseil municipal du bilan de la frairie : le bénéfice est de + 564.92 € alors que l'année dernière le bénéfice était de + 780.41 €.

*QUESTIONS DIVERSES

-Mr le Maire informe que le contrat CUI/CAE de Mme Claudine ROUSSELOT arrive à son terme début octobre.

Mr le Maire doit rencontrer Mme FLAGEUL de pôle emploi prochainement et faire le point avec elle à ce sujet afin de voir s'il y a des solutions pour lui faire un autre contrat ou non.

A Couture d'Argenson le 13 septembre 2017
Le Maire, J. Quintard